

# Soutenir les participants et participantes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou un trouble de l'usage de substances



Programme d'aide aux employés (PAE) – Soins virtuels Lumino Santé, offert par Dialogue



Le programme Interventions dirigées est un service optionnel offert par l'intermédiaire du PAE pour un coût supplémentaire. Il soutient les participantes et participants qui doivent composer avec des problèmes de santé mentale ou un trouble de l'usage de substances. Les gestionnaires de personnel ou responsables des ressources humaines peuvent y recourir s'ils constatent des changements liés à ces enjeux chez un participant ou une participante (comportement, rendement, relations de travail). En offrant un soutien ciblé, le programme vise à aider les personnes à surmonter ces difficultés et à améliorer leur bien-être global.

Des frais additionnels s'appliquent, et le coût est facturé directement à l'employeur par Dialogue<sup>1</sup>.

## En cas de besoin

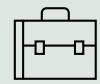
Le programme Interventions dirigées est confidentiel. Il offre des services de consultation, de thérapie et de coaching en santé mentale aux participants et participantes. Il peut notamment les aider avec les enjeux suivants :



Colère et régulation émotionnelle



Trouble de l'adaptation



Stress et épuisement au travail



Santé mentale



Gestion des troubles de l'usage d'une substance, y compris pour la désaccoutumance au tabac



Isolement social, solitude, estime de soi et plus

# Fonctionnement du programme : un processus étape par étape

En tant que gestionnaire de personnel ou responsable des RH, vous pourriez remarquer des changements inquiétants dans le comportement ou le rendement d'un participant ou d'une participante. Si vous voyez des signes qu'une personne éprouve des difficultés, le programme Interventions dirigées peut être une ressource précieuse. Voici les étapes à suivre :



→ Sur la [page du programme Interventions dirigées pour les partenaires de Dialogue](#), téléchargez les formulaires nécessaires et remplissez-les pour demander une intervention dirigée pour le participant ou la participante dont la situation vous inquiète.



→ Discutez du programme Interventions dirigées avec la personne et obtenez son consentement écrit à participer au programme. Pour cette conversation, les mots d'ordre sont empathie et clarté. Il faut vous assurer que la personne comprend le soutien qui lui est offert et qu'elle se sent à l'aise dans le processus.



→ Si vous demandez le service pour la première fois, veuillez lire et signer le formulaire Accord-cadre relatif aux interventions dirigées au travail. Si vous avez déjà présenté ce formulaire signé, vous pouvez sauter cette étape. Veuillez présenter tous les documents nécessaires à l'adresse [partnerWPR@dialogue.co](mailto:partnerWPR@dialogue.co) dans un courriel protégé par mot de passe.



→ Dans les 72 heures suivant la réception du courriel, un agent ou une agente :

- communiquera par téléphone avec la personne concernée pour obtenir son consentement verbal à participer aux séances. Les séances se tiendront pour toute la durée d'un cycle complet.



→ Vous recevrez un courriel vous confirmant l'inscription de la personne et vous indiquant un numéro de dossier..

## Ce qui n'est pas couvert par le programme Interventions dirigées



Consultations médicales



Prescriptions de congés autorisés



Counseling à long terme



Diagnostics



Coaching de groupe



Traitement complet des troubles de l'humeur et de l'usage d'une substance

Il est important de créer un milieu de travail sain favorisant la productivité. Le programme Interventions dirigées offre un soutien rapide et facile d'accès aux participantes et participants lorsqu'ils en ont le plus besoin. Si vous avez besoin de soutien pour aider quelqu'un, communiquez avec nous en tout temps par courriel à [partnerWPR@dialogue.co](mailto:partnerWPR@dialogue.co).

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre **représentant ou représentante aux Garanties collectives de la Sun Life**.

<sup>1</sup> Le service Interventions dirigées est offert sur demande. Un tarif horaire s'applique.

Dialogue Technologies de la Santé inc. est une filiale en propriété exclusive de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie qui exerce ses activités comme une entité autonome. Tous les énoncés relatifs aux services du Programme d'aide aux employés – Soins virtuels Lumino Santé, offert par Dialogue proviennent de Dialogue Technologies de la Santé inc. et non de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie ne peut pas garantir l'accessibilité aux services et se réserve le droit d'y mettre fin, avec préavis.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. VC1256 10-25 nb-dm

